

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
9 septembre 2014  
Français  
Original: anglais

**Commission économique pour l'Europe**

Comité de l'énergie durable

**Groupe spécial d'experts du méthane  
provenant des mines de charbon****Première session**

Genève, 18 et 19 novembre 2014

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**État de développement de l'énergie renouvelable dans la région  
de la Commission économique pour l'Europe****Rapport sur quelques acteurs internationaux de l'énergie  
renouvelable dans la région de la CEE****Note du secrétariat***Résumé*

Sur recommandation du Comité de l'énergie durable à sa vingt-deuxième session, les 21 et 22 novembre 2013 (ECE/ENERGY/91), et sur décision du Comité exécutif à sa soixante-cinquième session, le 4 décembre 2013 (ECE/EX/7), le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable est chargé jusqu'en décembre 2015 (son mandat pouvant être reconduit) de mener des activités concrètes axées sur des résultats, qui favorisent de façon appréciable le développement de l'énergie renouvelable dans la région.

Le présent rapport résume les activités menées par les principaux acteurs internationaux travaillant dans le domaine de l'énergie renouvelable, étant entendu que toutes les activités de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en matière d'énergie devraient apporter une valeur ajoutée qui peut être clairement démontrée et qu'elles devraient être coordonnées avec celles d'autres acteurs internationaux concernés et compléter les travaux de ces derniers sans empiéter sur leurs missions ou mandats (Appendice II du Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE, E/2013/37, E/ECE/1464). Le rapport, qui s'appuie principalement sur une étude des sites Internet effectuée par des consultants de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et sur des renseignements fournis par des contacts directs et par le secrétariat d'ONU-Énergie, est une documentation de base non exhaustive qui vise à faciliter les débats du Groupe à sa première session.

GE.14-15923 (F) 301014 311014



\* 1 4 1 5 9 2 3 \*

Merci de recycler



## I. Introduction

1. Les États membres de la CEE ont chargé le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable de mener des activités concrètes axées sur des résultats et susceptibles d'accroître sensiblement la part de l'énergie renouvelable dans la région, conformément à l'initiative de l'Énergie durable pour tous, lancée par le Secrétaire général de l'ONU. La région de la CEE, caractérisée par une grande diversité économique, culturelle et énergétique, contribue pour une large part à l'architecture énergétique mondiale présente et à venir.

2. Le Groupe d'experts entend faciliter le dialogue entre les représentants gouvernementaux et les principaux acteurs privés, les organisations internationales, les ONG, les milieux universitaires et la communauté financière. Deux réunions préparatoires informelles ont eu lieu, respectivement le 26 juin 2014 à Genève et le 11 juillet 2014 à Paris, avec la participation d'experts des États membres et de personnalités considérées comme des leaders dans le domaine de l'énergie renouvelable. Les participants aux réunions informelles ont débattu de l'état de développement de l'énergie renouvelable avec un accent particulier sur les difficultés rencontrées dans la région de la CEE, et échangé leurs points de vue sur le rôle que le Groupe d'experts pourrait jouer pour améliorer l'apport de l'énergie renouvelable.

3. Les objectifs du présent rapport sont les suivants: i) recenser les principaux acteurs internationaux qui promeuvent des activités en lien avec l'énergie renouvelable dans la région de la CEE et permettre au Groupe d'experts d'être informé de l'ampleur et de la portée de leurs activités et de leur engagement dans la coopération internationale en ce domaine et dans la région de la CEE; ii) communiquer des informations permettant de repérer les lacunes potentielles dans leurs activités, comme autant de possibilités d'accroître la participation de la CEE à l'avenir, conformément au mandat reçu; et iii) faciliter les discussions concernant un possible renforcement de la coopération entre la CEE et les autres organisations et acteurs internationaux essentiels.

## II. Autres organisations et institutions spécialisées des Nations Unies et initiatives pertinentes

4. La **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)**. Dans le domaine de l'énergie, la CNUCED concentre ses activités sur le développement des produits énergétiques, la promotion d'un commerce international moins polluant et la réduction des émissions de carbone générées par les circuits de distribution des matières énergétiques non polluantes. À cette fin, elle a institué: i) le programme de développement de produits énergétiques; ii) le mécanisme d'échange d'informations sur les ressources naturelles (qui ne s'adresse pas à la région de la CEE); et iii) l'initiative pour les biocarburants. La CNUCED insiste en outre sur le rôle de l'énergie renouvelable comme vecteur de croissance dans les pays en développement. Dans ce contexte, elle met en œuvre un programme de travail sur l'énergie, le commerce et le développement, qui repose sur trois piliers: i) recherche et analyse en matière de politiques; ii) formation de consensus; et iii) coopération technique. S'agissant de l'énergie renouvelable, la CNUCED a publié plusieurs documents portant sur des questions touchant aux technologies et au commerce en ce domaine.

5. Le **Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (DAES)**. Le DAES contribue, entre autres, à la réalisation de l'objectif énoncé dans l'initiative de l'Énergie durable pour tous consistant à assurer un accès universel à des

services énergétiques modernes. Dans ce contexte, il dirige une initiative sur l'accès minimum à l'électricité, qui est fondée sur un partenariat entre les secteurs public et privé et vise à promouvoir l'électrification de communautés rurales isolées au moyen de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le DAES continuera à jouer un rôle clé dans la coordination des activités d'ONU-Énergie et appuiera la mise en œuvre et la coordination des activités planifiées dans le cadre de la décennie 2014-2024 de l'initiative de l'Énergie durable pour tous. En tant que secrétariat d'ONU-Énergie, le DAES coordonne la participation des organisations membres aux consultations sur l'énergie de l'après-2015. En particulier, il apporte un appui essentiel lors des négociations intergouvernementales sur la définition des objectifs de développement durable (ODD), des cibles et des indicateurs sur l'énergie pour le Programme de développement de l'après-2015. Par l'entremise de sa Division de statistique et de la Division du développement durable, le DAES appuie également les efforts menés dans le contexte du Cadre de suivi mondial de l'initiative de l'Énergie durable pour tous.

6. **Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).** Le PNUD participe à de nombreuses activités de promotion de l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. L'une de ses principales initiatives est la création d'un pôle pour la promotion de solutions énergétiques décentralisées, qui a pour but de concentrer les capacités et les ressources de tous les organismes sur les zones non raccordées à un réseau d'électricité. Le PNUD fournit une assistance technique dans l'élaboration de solutions énergétiques durables, particulièrement de solutions décentralisées. Dans le cadre de son programme d'encouragement de l'accès à des systèmes énergétiques propres et abordables, il assure la promotion de systèmes de distribution d'énergie propre, en mettant l'accent principalement sur l'utilisation durable de la biomasse et d'autres sources d'énergie renouvelables, en proposant des solutions pour l'accès à l'électricité en réseau et hors réseau et en fournissant des combustibles non polluants pour le chauffage et la cuisson des aliments. L'appui apporté par le PNUD à la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous comprend l'établissement d'objectifs et de cadres directeurs nationaux pour les sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique, et la mise au point de dispositifs de réglementation qui incluent des règlements techniques et créent des conditions propices à l'installation de centrales de production d'énergies renouvelables et à leur raccordement au réseau électrique. Le PNUD a identifié l'énergie renouvelable et la lutte contre les effets des changements climatiques comme prioritaires dans le cadre de son Plan stratégique pour 2014-2017. En tant qu'organisme d'exécution du FEM depuis 1991, dans le cadre des travaux menés conjointement par le PNUD et le FEM, le PNUD appuiera la Décennie relative à l'énergie durable pour tous en exécutant trois programmes spécifiques: i) Énergie propre: Promouvoir l'accès à des systèmes et services énergétiques propres et abordables; ii) Infrastructure urbaine: promouvoir des infrastructures urbaines et des transports à faibles émissions et résilientes face aux changements climatiques; et iii) Accès aux nouveaux mécanismes de financement. Le PNUD dispose de bureaux de pays dans 22 États membres de la CEE. En juillet 2014, des projets concernant l'énergie renouvelable sont en cours dans les pays suivants: Albanie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Géorgie, Kirghizistan et République de Moldova.

7. **Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).** Le PNUE appuie les pays dans la promotion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de mesures relatives à l'efficacité énergétique selon trois axes principaux: i) évaluations et analyses permettant de prendre des décisions scientifiquement fondées, adaptées au contexte spécifique de chaque pays; ii) instruments politiques permettant de concevoir et mettre en œuvre un cadre propice à l'exploitation des technologies d'énergie durable; et iii) mise en place de mécanismes novateurs en matière de financement et de gestion des risques en ce qui concerne les technologies d'énergie durable et les biens et services énergétiques durables dans les pays en développement. La stratégie à moyen terme du

PNUE pour la période 2014-2017 prévoit des programmes portant sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les modes décentralisés d'accès à l'énergie, entre autres. Ils seront mis en œuvre au moyen d'une transition vers une économie verte et équitable. Le PNUD et les autres partenaires élaborent actuellement l'initiative relative à l'Évaluation de ressources en énergie solaire et éolienne (projet SWERA). Le projet SWERA consiste à réunir des ensemble de données relatives aux ressources en énergie solaire et éolienne et les outils d'analyse d'un certain nombre d'organisations internationales dans un environnement dynamique, orienté vers les utilisateurs. Les données et les informations publiées sur le site, gratuitement accessibles au public, tendent à appuyer les travaux des décideurs, des planificateurs de projet, des analystes et des investisseurs. La base de données SWERA, qui renferme les informations relatives à l'énergie renouvelable, peut être interrogée par l'utilisateur sous la forme de données constitutives du Système d'information géographique (SIG).

8. **La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).** La CESAP a pour principale mission de stimuler la coopération économique entre ses États membres. Quatorze États membres de la CEE sont aussi membres de la CESAP. Sous l'impulsion et avec l'appui des États membres, le secrétariat de la CESAP a organisé le Forum sur l'énergie de la région de l'Asie et du Pacifique, qui s'est tenu au niveau ministériel en Fédération de Russie en mai 2013. Parmi les documents adoptés lors de ce forum figurent, entre autres, un plan régional comportant 15 actions approuvées qui définissent le programme global de développement énergétique de la CESAP pour la période 2014-2018. Parmi ces actions, plusieurs domaines sont d'une importance particulière pour la promotion des sources d'énergie renouvelable et leur utilisation comme moyen de lutte contre la pauvreté, de développement technologique, de réduction des nuisances environnementales, de coopération régionale et autres. Afin de faciliter la mise en œuvre des documents adoptés lors du Forum, la CESAP a décidé d'établir une plate-forme pour les décideurs – the «Policy Dialogue» – qui a examiné et approuvé la création du mécanisme d'examen et d'évaluation du Forum, lequel contribuera à mettre en place un mécanisme plus ciblé de coopération régionale d'ici le prochain Forum, prévu pour 2018. Ce processus devrait également contribuer à la mise en œuvre de la Décennie. La BASD, le PNUD et la CESAP sont convenus de créer conjointement une plate-forme régionale Asie-Pacifique, qui sera accueillie par la BASD et appuiera la mise en œuvre de l'initiative de l'Énergie durable pour tous. En outre, avec l'appui financier du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Compte pour le développement de l'ONU, la CESAP met en œuvre un projet pluriannuel visant à élargir l'accès des communautés rurales aux services énergétiques modernes par le biais du partenariat public-privé en faveur des pauvres aux fins du développement rural. Ce programme consiste à développer les capacités aux niveaux national et local dans le but d'attirer les investisseurs privés vers le développement de services énergétiques accessibles en milieu rural à partir des ressources énergétiques renouvelables disponibles localement. Parallèlement, la CESAP appuie la création de l'autoroute asiatique de l'énergie, dont le but est de promouvoir au niveau régional la planification énergétique, le développement des infrastructures et le commerce de l'électricité en Asie et dans le Pacifique, par exemple dans le contexte d'un réseau régional intégré d'électricité. La CESAP a élaboré un projet destiné à renforcer la coopération Sud-Sud pour rendre plus abordables les options d'énergies durables en Asie et dans le Pacifique.

9. **L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).** La stratégie de l'UNESCO comprend l'assistance fournie aux États Membres pour les aider à prendre des mesures concrètes grâce à des politiques et des cadres institutionnels efficaces en vue d'améliorer l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable. L'UNESCO a lancé le Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables, qui mène des activités de sensibilisation et de création de

capacités et sert de cadre de promotion du développement des capacités humaines et institutionnelles. Dans le cadre de ce programme, des stages d'été sont organisés tous les ans sur la formation en matière d'énergies renouvelables en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Europe centrale et orientale. Le projet pour les énergies renouvelables prospectives sur les sites de l'UNESCO (Renewable Energy Futures – RENFORUS) vise à promouvoir l'utilisation des réserves de biosphère et des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO comme observatoires de terrain sur l'utilisation durable des sources d'énergie renouvelables. Il produira des études de cas de bonnes pratiques tendant à démontrer l'impact positif des projets d'installations transférables utilisant les énergies renouvelables. Le Centre international du développement de l'énergie durable, créé par l'UNESCO en Fédération de Russie, propose des cours dans le domaine de l'énergie alternative et renouvelable.

10. **Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).** En 2014, le HCR a lancé sa nouvelle stratégie pour la sécurité d'accès au carburant et à l'énergie (Stratégie SAFE). Il promeut l'intégration de l'énergie à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence, ainsi que l'utilisation accrue des énergies renouvelables.

11. **La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).** La CCNUCC est une convention environnementale internationale négociée dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), plus connue sous le nom de Sommet «planète Terre», qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil), du 3 au 14 juillet 1992. Les États parties à la CCNUCC, aujourd'hui au nombre de 195, analysent les lacunes et les obstacles concernant le financement des technologies relatives aux changements climatiques. À la seizième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Cancún (Mexique) en 2010, les États parties ont décidé de créer le mécanisme technologique, qui comprend le Comité exécutif de la technologie ainsi que le Centre et le Réseau des technologies climatiques, destiné à soutenir le transfert des technologies pertinentes, y compris celles relatives aux énergies renouvelables. Ils se sont entendus notamment sur la fourniture par les pays industrialisés de 30 milliards de dollars en financement rapide à l'appui des interventions d'ordre climatique dans le monde en développement jusqu'en 2012, étant entendu en outre que ce financement atteindrait 100 milliards de dollars à l'horizon 2020. Il a en outre été décidé de créer le Fonds vert pour le climat. À sa dix-septième session, tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2011, la Conférence des Parties a arrêté les détails de la mise en place du mécanisme technologique, qui comprend le Comité exécutif de la technologie ainsi que le Centre et le Réseau des technologies climatiques. Celui-ci, ainsi qu'un nouveau mécanisme de facilitation dont la création a été proposée en juin 2012 lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, devraient contribuer à faciliter l'expansion des technologies d'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables. Le Comité exécutif de la technologie travaille avec les acteurs du secteur pour établir des feuilles de route technologiques qui identifient les bonnes pratiques eu égard au développement, au transfert et à la mise en œuvre de technologies tendant à atténuer les effets des changements climatiques et permettant de s'y adapter. Les feuilles de route technologiques sont établies en coopération avec le secteur privé, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales, les milieux académiques et les organismes gouvernementaux. À ce jour, le Comité exécutif de la technologie a établi 55 feuilles de route sur les énergies renouvelables. En outre, il travaille avec les acteurs nationaux à l'élaboration de plans d'action technologiques, lesquels sont des documents de planification visant à incorporer les résultats des feuilles de route et les rapports sur les évaluations des besoins technologiques. Les rapports sur les évaluations des besoins technologiques hiérarchisent l'importance des besoins et décrivent les obstacles et les éléments favorisant les plans d'action. Onze États membres de la CEE ont soumis leurs rapports sur l'évaluation des besoins technologiques depuis 2001, les derniers en date étant l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la République de Moldova (2012) et le Kazakhstan (2013).

12. **Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).** Le Programme ONU-Habitat s'attache à plusieurs aspects de la problématique de l'énergie, notamment la planification énergétique urbaine, la politique et la législation énergétique municipale, et le financement de l'énergie urbaine; l'accès à l'énergie pour les pauvres en milieu urbain, avec un accent particulier sur les femmes et les adolescents; l'efficacité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources en milieu urbain; et les technologies d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique urbain. Il a pris un certain nombre d'initiatives: i) conception et réalisation de projets pilotes d'exploitation des énergies renouvelables pour améliorer l'accès des pauvres à l'eau et à l'assainissement; ii) promotion de l'utilisation de biogaz dans les établissements publics (écoles, prisons, hôpitaux, espaces publics, etc.); iii) mise en place de centres polyvalents pour la promotion des énergies propres, y compris de multiples techniques d'exploitation des énergies renouvelables; iv) production de recueils de pratiques optimales et de feuilles de route pour la technologie aux fins de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans les établissements humains; et v) conception de systèmes de gestion durable des déchets urbains solides, l'accent étant mis sur la production d'énergie à partir des déchets.

13. **L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).** L'ONUDI joue un rôle actif de premier plan dans la conduite des efforts de coopération entrepris par ONU-Énergie pour promouvoir l'initiative de l'Énergie durable pour tous. Une étude récente menée par l'ONUDI tend à démontrer que 21 % de la quantité finale d'énergie et des matières premières utilisées par l'industrie manufacturière pourrait provenir de sources renouvelables en 2050; il existe donc de nombreuses possibilités, au niveau des entreprises, pour accroître la part des sources d'énergie renouvelables dans l'approvisionnement en énergie. Qui plus est, une augmentation de la part des énergies renouvelables dans l'industrie pourrait contribuer à hauteur de 10 % environ aux réductions des émissions de gaz à effet de serre attendues en 2050, ou à hauteur de 25 % des réductions totales des émissions attendues dans le secteur industriel, ce qui équivaut au niveau actuel des émissions de CO<sub>2</sub> de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France et de l'Italie, réunies. À l'heure actuelle, l'ONUDI a 50 projets d'exploitation des énergies renouvelables en cours d'exécution dans 35 pays et 20 projets supplémentaires au stade de la planification. Son programme relatif aux énergies renouvelables encourage les activités productives ou génératrices de revenus et de croissance par l'intégration systématique de l'utilisation de ces énergies dans les applications industrielles, particulièrement dans les PME, et la création de débouchés commerciaux. L'ONUDI a lancé plusieurs initiatives faisant appel à des acteurs multiples dans le domaine des énergies renouvelables.

14. **L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).** La FAO mène divers programmes qui tendent à établir un lien entre les difficultés relatives à l'alimentation et les difficultés énergétiques. Elle est particulièrement active dans des domaines tels que la bioénergie et l'énergie du bois. Le programme multipartenaires pour une production alimentaire énergétiquement rationnelle et respectueux de l'homme et du climat et les travaux pour une bioénergie durable traduisent l'engagement de la FAO dans la mise en œuvre de l'initiative de l'Énergie durable pour tous. La FAO copréside le groupe des initiatives à fort impact sur la bioénergie durable et sur les «interactions entre eau, énergie et alimentation». Le programme multipartenaires pour une production alimentaire énergétiquement rationnelle encourage l'amélioration de l'efficacité énergétique et la diversification des sources d'énergie avec un développement progressif de l'utilisation des énergies renouvelables dans l'agriculture et dans la chaîne de production alimentaire.

15. **Fonds international pour le développement agricole (FIDA).** Toujours dans le domaine de l'énergie, le FIDA concentre exclusivement ses activités sur la réduction de la pauvreté rurale et agit principalement dans les zones reculées, en ciblant certaines des catégories les plus pauvres et les plus démunies de la population rurale. Son Groupe de travail sur une empreinte carbone nulle examine actuellement les moyens de réduire

l’empreinte carbone. Il s’attache à sensibiliser les gestionnaires et le personnel sur la contribution qu’il peuvent apporter à ce projet.

16. **Organisation mondiale de la santé (OMS).** L’Organisation mondiale de la Santé (OMS) gère la base de données mondiale sur la consommation d’énergie des ménages, qui sert de point de référence pour le suivi des transitions énergétiques au niveau des habitations et des effets sanitaires dans le cadre de l’initiative de l’Énergie durable pour tous. Ses travaux sont axés sur les retombées positives de l’énergie propre sur la santé. Les petites installations photovoltaïques peuvent fournir un meilleur éclairage dans les locaux professionnels exigus du secteur informel, tout en réduisant l’exposition aux fumées de kérosène et aux risques d’accidents, et en améliorant la productivité. L’OMS met en évidence le lien entre accès à l’énergie et santé féminine et maternelle. L’OMS recueille des données sur l’accès à l’énergie propre et renouvelable dans le secteur de la santé au niveau national. Elle sensibilise sur les avantages de l’énergie renouvelable dans les établissements de santé. Elle a élaboré des lignes directrices relatives à la qualité de l’air régissant l’utilisation des combustibles à l’intérieur des habitations, qui fournissent des indications utiles aux décideurs sur les techniques d’exploitation de sources d’énergie sûres et renouvelables.

17. **Organisation météorologique mondiale (OMM).** L’OMM et l’Agence internationale de l’énergie renouvelable (IRENA) ont lancé une initiative multipartite pour définir les besoins du secteur de l’énergie en matière de services climatologiques. En raison de leur sensibilité aux facteurs climatiques, les sources d’énergie renouvelables reçoivent une attention particulière dans cette initiative. L’OMM aide à créer un système de gestion de données moderne et interopérable reposant sur des centres d’archivage et de diffusion de données pour appuyer les travaux de l’IRENA sur les possibilités offertes par les sources d’énergie renouvelables, les effets de la variabilité du climat et la viabilité et la variabilité à long terme des ressources énergétiques renouvelables. L’OMM facilite par ailleurs l’accès aux produits climatologiques opérationnels du Système d’information sur les services climatologiques. L’Organisation météorologique mondiale (OMM) et l’Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) travaillent en collaboration sur l’Atlas mondial des énergies renouvelables en identifiant les ensembles de données disponibles provenant des programmes de l’OMM et en facilitant l’accès à ceux-ci (on trouvera davantage de détails au paragraphe consacré à l’IRENA).

18. **Initiative de l’Énergie durable pour tous.** L’initiative de l’Énergie durable pour tous, initiative mondiale lancée par le Secrétaire général de l’ONU, Ban Ki-moon, cherche à promouvoir trois objectifs intimement liés:

- L’accès universel à des services énergétiques modernes;
- Le doublement du taux mondial d’amélioration de l’efficacité énergétique; et
- Le doublement de la part des énergies renouvelables dans l’équation énergétique mondiale.

Le Programme d’action mondial définit 11 domaines d’intervention en vue d’atteindre les trois objectifs visés. Ces domaines d’intervention constituent un cadre permettant de définir des mesures à fort impact, offrent un moyen d’organiser l’action entre de multiples parties prenantes dans tous les secteurs économiques concernés et représentent des points de départ concrets pour les parties souhaitant agir dans des domaines d’intérêt précis. Les domaines d’intervention comprennent les sept domaines sectoriels suivants: 1) appareils de cuisson et combustibles modernes; 2) solutions de distribution électrique; 3) infrastructure de réseau et efficacité de l’approvisionnement; 4) énergie électrique renouvelable à grande échelle; 5) procédés industriels et agricoles; 6) transports; et 7) bâtiments et appareils. Ils comportent également les quatre domaines d’intervention porteurs ci-après: 1) planification et politiques

énergétiques; 2) modèle commercial et innovation technologique; 3) financement et gestion des risques; et 4) renforcement des capacités et partage des connaissances. Le mandat du Groupe d'experts créé par la CEE est étroitement lié aux objectifs de l'initiative de l'Énergie durable pour tous, particulièrement s'agissant de l'ambition du «doublement de la part des énergies renouvelables» (troisième objectif), dans le contexte de la réalisation de l'accès universel à des services énergétiques modernes (premier objectif), avec un accent particulier sur les communautés des États membres de la CEE qui n'ont aucun accès à l'énergie.

19. **ONU-Énergie.** ONU-Énergie est un mécanisme interinstitutions créé en 2004 dans le but de renforcer la cohérence de l'action pluridisciplinaire menée par le système des Nations Unies dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement social de Johannesburg, et de promouvoir la participation effective des partenaires extérieurs aux Nations Unies à la mise en œuvre des décisions du Sommet concernant l'énergie. ONU-Énergie se compose de hauts fonctionnaires et d'experts de l'énergie des commissions régionales, institutions, fonds et programmes de l'ONU: FAO, AIEA, FEM, INSTRAW, CNUCED, DAES, PNUD, CESAP, CESAO, CEA, CEE, CEPALC, UNESCO, PNUE, CCNUCC, ONU-Habitat, ONUDI, Système des Nations Unies, le groupe Banque mondiale, OMS et OMM. Les activités d'ONU-Énergie s'articulent selon trois axes thématiques, chacun d'entre eux étant dirigé par deux institutions des Nations Unies:

- Accès à l'énergie: sous la direction du DAES et du PNUD, en partenariat avec la Banque mondiale;
- Énergies renouvelables: dirigé par la FAO et le PNUE, avec l'appui de l'UNESCO;
- Efficacité énergétique: dirigé par l'ONUDI et l'AIEA.

Les membres d'ONU-Énergie apportent des fonds, une assistance technique, un savoir-faire et des connaissances sur tous les types de systèmes utilisant les énergies renouvelables, suivant des orientations qui varient en fonction des programmes spécifiques appuyés par chaque organisation. Les programmes menés par les membres d'ONU-Énergie dans le domaine des énergies renouvelables comprennent notamment les éléments suivants: i) environnements favorables; ii) financement; et iii) partage des connaissances.

### III. Institutions financières internationales et fonds spécialisés

20. **La Banque asiatique de développement (BAsD).** Dans le secteur de l'énergie, les domaines d'action prioritaire de la BAsD sont l'énergie propre, l'accès à l'énergie, la gouvernance et la réforme du secteur, et la coopération régionale. La BAsD s'est fixé en 2009 pour objectif d'aider les pays en développement membres à fournir une énergie fiable, adéquate et abordable pour une croissance inclusive selon des modalités socialement, économiquement et écologiquement viables. Cette politique lui permet de rendre ses activités dans le domaine de l'énergie cohérentes avec sa stratégie globale, en mettant en avant la sécurité énergétique, en facilitant la transition vers une économie faiblement émettrice de carbone, en promouvant l'accès universel à l'énergie et en contribuant à réaliser sa vision d'une région sans pauvreté. Les trois piliers de la politique énergétique de la BAsD de 2009 sont les suivants: i) promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables; ii) promouvoir l'accès à l'énergie pour tous; et iii) promouvoir la réforme du secteur de l'énergie, la création de capacités et la gouvernance. La BAsD a intégré l'énergie propre dans le processus d'élaboration de projets, et elle a mis en place des financements destinés à réduire le coût des projets relatifs à l'énergie propre. Elle a lancé des initiatives destinées à permettre le déploiement rapide de technologies faiblement émettrices de carbone dans la région. Le Programme de la BAsD pour une énergie propre tend à améliorer l'efficacité dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'urbanisme, et à aider les pays à adopter les sources d'énergie renouvelables; et à améliorer l'accès à

l'énergie pour les pauvres et les populations vivant dans les zones reculées, en évitant le recours à la biomasse traditionnelle. Les financements et les programmes de partenariats orientés vers l'énergie propre, l'énergie durable et l'atténuation des effets des changements climatiques sont les suivants: i) Mécanisme de partenariat de financement pour l'énergie propre; ii) Fonds des changements climatiques; et iii) énergie renouvelable, efficacité énergétique et changements climatiques (REACH), un programme qui concerne quatre fonds d'affectation spéciale bilatéraux (Canada, Danemark, Finlande, Pays-Bas) orientés vers l'énergie et l'environnement et administrés par la BASD. L'initiative de l'Énergie pour tous adoptée par la BASD vise à promouvoir l'accès à l'énergie pour tous, particulièrement pour les pauvres des zones rurales, à développer les investissements et à multiplier ses projets dans ce domaine. L'initiative élabore des approches tendant à promouvoir l'accès des pauvres de la région à une énergie abordable, moderne et propre.

21. Dans le cadre de l'initiative, la BASD a lancé le partenariat en faveur de l'Énergie pour tous, une plate-forme régionale de coopération, d'information et d'échanges techniques qui réunit les acteurs du secteur privé, les institutions financières, les gouvernements, et les partenaires bilatéraux multilatéraux et non gouvernementaux du développement. La BASD intervient auprès de huit États membres de la CEE. S'agissant de l'énergie renouvelable, la BASD travaille activement sur quatre d'entre elles depuis cinq ans (2011-2014). Les projets approuvés concernent l'Azerbaïdjan, la Géorgie, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan.

22. **Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB).** La CEB est la banque du développement social de l'Europe. Depuis quelques années, elle s'attache à établir des relations de coopération avec les autres organisations multilatérales. Dans ce contexte, parallèlement aux liens naturels qu'elle entretient avec le Conseil de l'Europe, la CEB est devenue un partenaire très apprécié de l'UE, et elle coopère régulièrement avec les autres institutions financières internationales et avec plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies dans des domaines d'intérêt commun. Le mécanisme de coordination du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux vise à faciliter l'accès des pays des Balkans occidentaux aux financements européens. S'agissant plus spécifiquement de l'énergie, le CEB a créé, en 2011, le CEB-ELENA (mécanisme européen d'assistance énergétique), qui est un mécanisme de subvention des collectivités publiques qui souhaitent élaborer des projets d'investissement dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le CEB-ELENA subventionne jusqu'à 90 % des coûts de l'assistance technique requise pour élaborer et mettre en œuvre les projets retenus. Il a été créé en partenariat avec la Commission européenne, qui a mis en place des mécanismes similaires avec la BERD, la BEI et la KfW. Elle est soutenue financièrement par le programme européen «Intelligent Energy – Europe II» (IEE II), qui a pour objet de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. La principale différence entre CEB-ELENA et les autres facilités ELENA est que CEB-ELENA soutient uniquement des projets qui bénéficient à des régions ou des populations défavorisées. L'orientation sociale de CEB-ELENA est en ligne avec le mandat de la CEB, qui a pour mission de favoriser la cohésion sociale en Europe.

23. **Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).** La BERD est le plus gros investisseur dans le secteur des énergies renouvelables de la région concernée par ses activités. En 2006-2013, elle a réalisé des investissements directs d'un montant supérieur à deux milliards d'euros dans le secteur des énergies renouvelables, et elle a injecté 760 millions d'euros dans cette industrie à travers des lignes de crédit en faveur des banques locales. L'énergie renouvelable est le segment des projets d'électricité et d'énergie de la BERD qui connaît la croissance la plus soutenue. Sur les 35 pays couverts par les activités de la BERD, 29 sont membres de la CEE. En décembre 2013, la BERD a adopté une nouvelle stratégie sur l'énergie qui oriente ses investissements dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles, et plus particulièrement dans le secteur des énergies

renouvelables. Actuellement, la BERD investit dans toutes les formes d'énergies renouvelables, mais principalement dans l'éolien et l'énergie hydroélectrique (respectivement 22 % et 31 % des investissements directs), des dizaines de projets étant financés par l'intermédiaire de lignes de crédit. Au fur et à mesure qu'elle étendra ses activités au Sud et à l'Est de la Méditerranée, elle s'efforcera de créer des marchés et des instruments appropriés pour les installations photovoltaïques, thermosolaires et autres, de même que pour l'énergie géothermique.

24. La BERD est également un facilitateur des investissements dans les énergies renouvelables. Elle travaille avec des pays tels que le Kazakhstan et l'Ukraine et avec les pays des Balkans occidentaux à l'élaboration de législations relatives à l'énergie renouvelable, afin de stimuler le développement d'un secteur viable des énergies renouvelables. Lorsque la nouvelle stratégie de la Banque a été adoptée, elle étudiait la possibilité d'implanter une première ferme éolienne au Kazakhstan, pourtant riche en combustibles fossiles. En Pologne, la Banque a investi plus de 420 millions d'euros dans la biomasse et l'éolien, et en Turquie – pays dans lequel la Banque est en activité depuis 2009 – les projets utilisant les sources d'énergie renouvelables financés par la BERD éclairent déjà les habitations de quatre millions d'habitants. La BERD accorde également des prêts pour financer des projets d'énergie renouvelable de petite et moyenne envergure à travers son mécanisme de financement des énergies renouvelables et appuie l'intégration des énergies renouvelables aux projets qu'elle finance dans d'autres secteurs. Un autre exemple est celui des chauffe-eau solaires des chemins de fers kazakhs TKZ. Cependant, depuis 2006, le secteur des énergies renouvelables a du mal à s'affranchir du statut de niche pour acquérir sa pleine dimension économique. Les raisons qui expliquent ces difficultés peuvent être classées en trois catégories: i) difficultés financières; ii) difficultés techniques; et iii) difficultés commerciales. La BERD exploite les occasions d'investir à travers des prises de participation, le financement de projets et le rachat de dettes d'entreprises afin de financer les activités de développement, de construction et d'exploitation tournées vers les énergies renouvelables. Elle recherche également les possibilités d'investir dans des fonds ciblés sur les énergies renouvelables et dirigés vers les pays dans lesquels la Banque exerce ses activités, où ils répondent clairement aux besoins du marché ou reposent sur des concepts à forte valeur ajoutée. Certains projets mis en œuvre par la BERD depuis cinq ans sous la rubrique Électricité et énergie concernent les pays suivants: Albanie, Bulgarie, Géorgie, Lituanie, Pologne, Tadjikistan et Turquie.

25. **La Banque européenne d'investissement (BEI).** La majorité des prêts octroyés par la BEI (90 % en volume) le sont à des promoteurs de projets situés dans les pays de l'UE, afin de financer la poursuite du développement et de l'intégration de l'UE. Les prêts extérieurs à l'UE sont régis par un ensemble de mandats définis par l'UE à l'appui de ses politiques de développement et de coopération avec les pays partenaires. Ainsi, la BEI exerce ses activités dans 49 États membres de la CEE (tableau 1). Outre les États membres de l'UE, qui sont tous également membres de la CEE, le mandat extérieur actuel de la BEI couvre d'autres membres de la CEE, en particulier:

- Pays candidats: Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande, Monténégro, Serbie et Turquie; candidats potentiels: Bosnie-Herzégovine; pays de l'élargissement;
- Pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE): Islande, Lichtenstein, Norvège et Suisse;
- Dans les pays partenaires orientaux de l'UE, la BEI soutient la politique européenne de voisinage en finançant des projets qui revêtent un intérêt majeur pour l'UE; et
- Les cinq États d'Asie centrale membres de la CEE depuis 2008.

26. La BEI propose un large éventail de produits dans son portefeuille de services: prêts pour des projets spécifiques (à concurrence de 25 millions d'euros), financements intermédiés (à travers les banques locales), financements structurés (pour apporter un appui supplémentaire aux projets prioritaires), garanties, obligations de projets (afin de débloquer les fonds d'infrastructure), prises de participation ou contribution à des fonds (pour stimuler l'activité), capital-risque (pour aider les gérants à investir dans des PME technologiques à fort potentiel de croissance), microfinance, partage des risques pour la recherche, le développement et l'innovation, énergie durable (optimisation des investissements: ELENA), projets de démonstration des technologies vertes (appui au NER300<sup>1</sup>), conseils pour des projets d'infrastructure (pour les nouveaux membres, JASPERS), développement urbain (assistance technique, JESSICA), infrastructure de transports (garanties de trésorerie, optimisation des partenariats public-privé (EPEC), financement flexible pour les PME (JEREMIE)<sup>2</sup>. Le montant des prêts accordés par la BEI à des projets basés sur les énergies renouvelables s'est élevé à 3,3 milliards d'euros en 2012. La plupart des prêts étaient destinés à financer la production éolienne et solaire d'électricité. En investissant dans les énergies renouvelables, la BEI appuie la politique d'atténuation des effets des changements climatiques de l'UE, et elle contribuera à la réalisation de l'objectif consistant à assurer 20 % de l'énergie consommée dans l'UE à partir d'énergies renouvelables d'ici 2020. En 2012, conformément aux objectifs de l'UE, la BEI a concentré plus de 30 % de ses prêts énergétiques vers des projets utilisant des énergies renouvelables. Elle finance des technologies arrivées à maturité dans ce domaine, telles que les fermes éoliennes littorales, les projets hydroélectriques, la géothermie et la biomasse solide, mais encourage aussi activement le développement de technologies balbutiantes ou encore en évolution telles que l'énergie thermosolaire, les fermes éoliennes en mer, l'électricité photovoltaïque, les concentrateurs solaires, et les biocarburants de deuxième génération. La Banque exige que les meilleures technologies disponibles soient systématiquement utilisées dans les projets qu'elle finance.

27. De plus, la BEI propose des instruments de financement sur mesure pour la recherche, le développement et l'innovation dans les énergies renouvelables, afin de renforcer la compétitivité internationale de l'Europe et de placer l'industrie européenne à la pointe dans le secteur en pleine croissance des technologies faiblement émettrices de carbone. Parallèlement à ses opérations de crédit, la BEI finance et appuie un certain nombre d'initiatives importantes tendant à promouvoir les énergies renouvelables, notamment:

- Le Fonds européen 2020 pour l'énergie, le changement climatique et les infrastructures;
- Géré par la BEI et financé par la Commission européenne et le Mécanisme européen d'assistance énergétique locale (ELENA);
- Le Mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr (FSE), mécanisme de financement pluriannuel de 3 milliards d'euros destinés à financer des projets dans les pays candidats et les pays voisins, en Afrique, dans les Caraïbes, dans le Pacifique, en Afrique du Sud, en Asie et en Amérique latine;
- La BEI appuie la Commission européenne en tant qu'acteur de la mise en œuvre de l'initiative NER300.

<sup>1</sup> NER300 est un des plus importants programmes de financement dans le monde pour les projets de démonstration de technologies énergétiques faiblement émettrices de carbone. Il est conçu pour promouvoir la démonstration à l'échelle commerciale de techniques non polluantes de captage et de stockage du carbone et de technologies innovantes utilisant les énergies renouvelables au sein de l'Union européenne.

<sup>2</sup> ELENA, NER300, JASPERS, JESSICA, EPEC et JEREMIE sont des programmes financés par l'UE.

28. **Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).** Le FEM est aujourd'hui l'organisation financière publique la plus importante pour financer les projets tendant à améliorer l'environnement mondial. En tant qu'institution financière indépendante, le FEM subventionne des projets se rapportant à la biodiversité, aux changements climatiques, aux eaux internationales, à la dégradation des sols, à la couche d'ozone et aux polluants organiques persistants.

29. Depuis 1991, par l'entremise de son Programme de microfinancements, le FEM a subventionné plus de 16 030 projets directement auprès des organisations de la société civile et des organisations communautaires, pour un montant global de 653,2 millions de dollars É.-U. Les organisations communautaires et les organisations non gouvernementales ont la possibilité de solliciter des subventions de la part du FEM par le biais du Programme de microfinancements.

30. Le FEM sert de mécanisme de financement dans le contexte de la CCNUCC. Il appuie des projets qui tendent à promouvoir aussi bien l'atténuation des effets des changements climatiques que l'adaptation à ces effets.

31. Le FEM gère également deux fonds orientés vers l'adaptation aux effets des changements climatiques dans le contexte de la CCNUCC: le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques, qui mobilisent des financements spécifiquement affectés aux activités d'adaptation. Le Fonds spécial pour les changements climatiques contribue en outre au financement de transferts de technologies.

32. **Analyse du portefeuille Énergies renouvelables du FEM.** D'octobre 1991 à juin 2012, le volet Énergie renouvelable du portefeuille Changements climatiques du FEM représentait 1,22 milliard de dollars, pour une valeur de 4,9 millions de dollars par projet en moyenne. Ce mécanisme de financement du FEM a été complété par un dispositif de cofinancement de 9,59 milliards de dollars. Au cours de la même période, uniquement par les investissements directs, les projets menés par le FEM ont permis l'installation d'une capacité de production de 6,2 Gw à partir de sources d'énergies renouvelables. Cette puissance installée repose sur l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique, les petites centrales hydroélectriques et la biomasse, à la fois pour la production de chaleur et d'électricité.

33. La Stratégie GEF-6 pour l'énergie renouvelable (1<sup>er</sup> juillet 2014-30 juin 2018): L'action du FEM en faveur des énergies renouvelables peut être mise à profit pour réduire autant que possible les principaux obstacles qui entravent le développement des énergies renouvelables, notamment par les moyens suivants: soutien des initiatives locales en faveur de l'accès à l'énergie, y compris par des démonstrations et des projets pilotes de solutions basées sur les énergies renouvelables; appui aux cadres politiques et stratégiques tendant à améliorer l'intégration des solutions renouvelables dans les systèmes d'approvisionnement en énergie; et développement des capacités techniques et financières permettant de promouvoir le développement des projets basés sur les énergies renouvelables. Les solutions susceptibles d'être exploitées sont les suivantes: centrales hydroélectriques de petite taille et de taille intermédiaire; parcs éoliens littoraux; production d'électricité et de chaleur par géothermie; systèmes bioénergétiques utilisant la biomasse présente dans les déchets et résidus; systèmes photovoltaïques et concentrateurs solaires. Par ailleurs, le FEM aidera les pays à élaborer des modèles économiques innovants que le secteur privé pourra adopter pour faciliter le développement de solutions énergétiques faiblement émettrices de carbone. Les négociations sur le refinancement de l'initiative GEF-6 se sont achevées en avril 2014. Trente pays se sont engagés à contribuer à hauteur de 4,43 milliards de dollars pour la période couverte par l'initiative.

34. **Le Groupe de la Banque mondiale.** Le Groupe de la Banque mondiale est constitué de cinq institutions gérées par leurs États membres (voir plus loin pour des détails supplémentaires concernant la BIRD, l'IDA Foundation, la SFI, l'AMGI et l'ICSID). Son action consiste pour l'essentiel à accorder des prêts à taux préférentiels aux pays membres et des subventions aux pays les plus pauvres. Les prêts ou subventions destinés à financer des projets spécifiques concernent souvent des modifications des politiques d'ensemble dans un secteur donné ou dans l'économie en général.

35. Dans la région de la CEE, la Banque mondiale travaille avec les institutions affiliées suivantes:

- Les banques multilatérales de développement telles que la BAsD et la BERD;
- Les institutions financières multilatérales (CEB et BEI);
- Les groupes de coordination de l'aide au développement tels que les agences de développement de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Irlande, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse;
- Les banques bilatérales de développement (par exemple la KfW de l'Allemagne).

36. Au cours des dernières années, suite aux demandes des pays en développement, les financements du Groupe de la Banque mondiale dirigés vers les projets énergétiques ont été importants, atteignant 8,2 milliards de dollars lors de l'exercice 2011. Les projets énergétiques tendent à promouvoir l'accès à l'énergie, à développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et à stimuler la participation du secteur privé à la production, la transmission et la distribution, y compris à travers des partenariats efficaces entre les secteurs public et privé.

37. En coordination avec le Service de gestion du secteur de l'énergie (ESMAP), l'Agence internationale de l'énergie et d'autres institutions<sup>3</sup>, la Banque mondiale contribue de façon significative à la transparence de l'initiative de l'Énergie durable pour tous, notamment à travers son rapport sur le cadre de suivi mondial (Global Tracking Framework Report), qui sera publié tous les deux ans jusqu'en 2030 et qui permettra de suivre la mise en œuvre des programmes menés dans le cadre de l'initiative de l'Énergie durable pour tous au regard des objectifs. Le rapport propose également, en se fondant sur les données existantes, des directives concernant l'objet des efforts à mener pour atteindre les objectifs fixés par l'initiative en identifiant les pays à fort impact présentant le meilleur potentiel pour progresser rapidement. Le rapport a ainsi recensé les 20 pays d'Asie et d'Afrique qui réunissent environ les deux tiers des personnes privées d'accès à l'électricité et les trois quarts des personnes utilisant les déchets domestiques solides. Le Cadre de suivi mondial surveille la progression de la mise en œuvre de l'initiative de l'Énergie durable pour tous en agrégeant les bases de données mondiales sur l'énergie dans le but de créer des indicateurs distincts représentant quantitativement chacun des objectifs définis. L'indicateur de l'accès à l'énergie est le produit des enquêtes sur les ménages, et il traduit spécifiquement le pourcentage de la population raccordé au réseau électrique et utilisant principalement du combustible non solide pour la cuisson des aliments. Enfin, la part des énergies renouvelables est obtenue en calculant le rapport de la consommation d'énergies renouvelables à la consommation énergétique finale totale. La priorité stratégique du Groupe de la Banque mondiale pour le secteur de l'énergie est d'améliorer l'accès à l'électricité, condition essentielle à une croissance durable, y compris sur les plans

<sup>3</sup> IIASA, IPEEC, Practical Action, IRENA, REN21, PNUD, PNUE, ONU-Énergie, Fondations des Nations Unies, OMS, Alliance mondiale pour des cuisinières propres, ONUDI.

environnemental et social. Parmi les nouvelles initiatives se rapportant aux énergies renouvelables, on peut notamment citer:

- Le Programme de cartographie des énergies renouvelables géré par l'ESMAP;
- Le Plan mondial de développement de la géothermie, également géré par l'ESMAP.

38. **La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD).** La BIRD propose à des États souverains, aux taux du marché ou à des taux préférentiels, des financements destinés à alimenter des projets tendant à améliorer les infrastructures, les transports, l'éducation, la politique intérieure, la conscience écologique, les investissements dans l'énergie, les soins de santé, l'accès à l'alimentation et à l'eau potable, et l'amélioration de l'accès aux systèmes d'assainissement. En 2011, la Banque a levé 29 milliards de dollars grâce à des émissions obligataires réalisées dans 26 devises différentes. Elle a fait état d'engagements de prêts d'un montant de 26,7 milliards de dollars concernant 132 projets en 2011.

39. **L'Association internationale de développement (IDA).** L'IDA propose des prêts à taux préférentiels et des subventions aux pays en développement les plus pauvres. Elle est un complément à la BIRD en ce qu'elle accorde des prêts aux pays en développement dont le revenu national brut et le revenu par habitant figurent parmi les plus faibles et qui ont des problèmes de solvabilité. L'IDA et la BIRD sont connues ensemble sous le terme générique de Banque mondiale, car elles relèvent de la même équipe dirigeante et emploient le même personnel. L'IDA obéit au même mandat que la Banque mondiale, qui est de réduire la pauvreté, et elle s'attache à fournir des financements abordables aux pays en développement pour lesquels les coûts liés au risque d'endettement sont si prohibitifs qu'ils ne peuvent se permettre d'emprunter sur les marchés ou auprès des autres programmes de financement de la Banque. À la fin du mois de juillet 2014, les projets achevés de grandes centrales hydroélectriques et autres projets portant sur les énergies renouvelables en Europe et en Asie centrale (seuls sont pris en compte les pays membres de la CEE) appuyés par la Banque concernaient les pays suivants: Arménie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Pologne, Tadjikistan et Turquie. Les projets encore en cours concernaient les pays suivants: Albanie, Bélarus, Turquie et Ukraine. Un autre projet était en cours d'élaboration en ex-République yougoslave de Macédoine. Toujours en ce qui concerne les grandes centrales hydroélectriques et autres énergies renouvelables, la Banque mondiale a indiqué que les projets appuyés par d'autres institutions financières internationales comprenaient des projets (achevés) en Arménie, en Europe et en Asie centrale (projet régional de géothermie) et des projets en cours dans les pays suivants: Arménie, Ouzbékistan, Pologne, République tchèque et Turquie.

40. **La Société financière internationale (SFI).** La Société financière internationale (SFI) propose des services d'investissement, de conseil et de gestion d'actifs dans le but de stimuler le développement du secteur privé dans les pays en développement. La SFI est la branche privée dont la Banque mondiale dispose pour promouvoir le développement économique en investissant dans des projets exclusivement commerciaux et rentables tendant à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement. Elle propose un éventail de services de prêts et de prises de participations, et aide les entreprises à couvrir leurs risques sans pour autant intervenir dans leur gestion. Elle propose en outre aux entreprises des conseils concernant les décisions à prendre, l'évaluation de l'impact de ces décisions sur l'environnement et sur la société, ainsi que sur les comportements responsables. Elle conseille également les gouvernements en ce qui concerne la création d'infrastructures et de partenariats visant à promouvoir le développement du secteur privé. Au cours de l'exercice 2010, les projets portant sur les énergies renouvelables ont représenté près de 70 % des engagements de la SFI dans le secteur de l'électricité, à la fois du point de vue du nombre d'investissements réalisés et des montants investis. Depuis 2005, la SFI a financé des projets basés sur les énergies renouvelables pour un montant global supérieur à

2,3 milliards de dollars, et lors des exercices 2009-2011, elle s'est engagée à financer des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique pour un montant supplémentaire de 3 milliards de dollars. La SFI investit et propose des services consultatifs concernant les énergies renouvelables dans le monde entier, de l'Afrique à l'Asie, en passant par l'Europe orientale et méridionale, l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Les technologies prometteuses n'étant pas les mêmes d'une région à l'autre, les activités de la SFI tendent à promouvoir toutes les technologies éprouvées basées sur les énergies renouvelables, notamment la biomasse, l'énergie géothermique, l'hydroélectricité, l'énergie solaire et l'énergie éolienne.

41. **L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI).** L'AMGI propose une assurance destinée à couvrir les risques politiques et des garanties pour améliorer les possibilités d'emprunt. Ces garanties aident les investisseurs étrangers à protéger leurs investissements directs dans les infrastructures vertes et les énergies renouvelables contre les risques politiques et autres risques non commerciaux qui existent dans les pays en développement. L'AMGI concentre ses activités dans les pays membres de l'IDA et les pays touchés par des conflits armés.

42. **Les Fonds d'investissement pour le climat (FIC).** Depuis 2008, les FIC promeuvent les investissements innovants pilotés par les pays dans les technologies non polluantes, les énergies renouvelables, l'aménagement durable des forêts et la résilience climatique. Les pays contributeurs, au nombre de 14, ont promis de verser au total 8 milliards de dollars au FIC, qui devrait en outre lever 55 milliards de dollars auprès d'autres sources. Les fonds constitutifs des FIC sont au nombre de quatre: i) le Fonds pour les technologies propres (CTF); ii) le Programme d'investissement pour la forêt (FIP); iii) le Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR); et iv) le Programme pour le développement des énergies renouvelables (SREP). Le CTF, qui totalise 5,5 milliards de dollars, propose aux pays à revenu moyen des financements à taux très avantageux pour leur permettre d'étudier des solutions visant à intensifier les démonstrations, le déploiement et le transfert de technologies faiblement émettrices de carbone dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports durables. Chaque plan d'investissement élaboré par le CTF est conçu par le pays concerné de façon à être intégré aux objectifs nationaux de développement et à servir de cadre programmatique structurant pour les activités des différents acteurs, institutions, groupes de partenaires et secteurs. Plus de 100 projets sont nés de ces plans d'investissement. Octroyés par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement, les financements à taux préférentiels proposés par le CTF concernent des projets à grande échelle basés sur les énergies renouvelables et dirigés par les pays, concernant la production d'électricité à partir de concentrateurs solaires, de panneaux photovoltaïques, d'installations géothermiques, d'éoliennes ou de petites centrales hydroélectriques.

43. Les pays de la CEE suivants bénéficient de programmes et activités financés par le CTF: Arménie, Kazakhstan, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine. Le secteur privé est un acteur clé du CTF, car 37 % du financement global sont destinés à financer directement ou au travers d'intermédiaires financiers les entreprises qui interviennent dans les projets, afin de développer rapidement les investissements dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sur les marchés nationaux.

#### IV. Organisations d'intégration régionale

44. **L'Union européenne (UE).** Les 28 États membres de l'UE sont tous membres de la CEE. En 2012, l'UE et quatre pays membres de l'AELE (Islande, Lichtenstein, Norvège et Suisse) contribuaient de façon substantielle à la région de la CEE: 28 % de la population,

47 % du PIB, 45,5 % de l'offre totale d'énergie primaire, et 44,4 % de cette offre produite à partir d'énergies renouvelables.

45. Les politiques de l'UE en matière d'innovations visent à atténuer les effets des changements climatiques en réduisant substantiellement les émissions de gaz à effet de serre. En décembre 2008, le Conseil européen a décidé que, d'ici 2020, l'UE i) réduirait ses émissions de 20 % au moins (par rapport à 1990), ii) porterait à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation globale, et iii) réduirait sa consommation d'énergie de 20 % (l'objectif dit des «trois fois vingt»). Les pays de l'UE ont en outre adopté une législation contraignante pour atteindre ces objectifs.

46. La Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE établit un cadre commun pour la production et la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans les (28) États membres de l'UE.

47. Chaque État membres de l'UE s'est vu assigner un objectif en fonction de la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation énergétique finale brute en 2020. Cet objectif s'inscrit dans le prolongement de l'objectif global des «trois fois vingt» défini pour l'ensemble de l'Union. En outre, la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans le secteur des transports devra représenter 10 % au moins de la consommation finale d'énergie de ce secteur d'ici 2020. Des dispositions plus détaillées concernant les biocarburants précisent que la part des biocarburants d'origine alimentaire (les biocarburants de première génération) utilisés dans les transports pour atteindre cet objectif devra se limiter à 5 %.

48. Un système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) a été mis en place pour faire en sorte que les réductions des émissions de gaz à effet de serre soient réalisées efficacement.

49. Pour financer cette politique, l'UE s'est dotée d'un budget annuel qui, en 2014, dépasse les 142 milliards d'euros.

50. L'UE formule à l'attention des décideurs des recommandations qui paraissent dans des publications telles que «Energy Solutions for Smart Cities and Communities, from the 58 Pilots of the CONCERTO initiative», lesquelles contribuent, par leurs recommandations, à l'élaboration de propositions concernant les politiques européennes, nationales et locales à venir sur l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments, le développement urbain et les communautés durables en général. L'UE dispose de plusieurs programmes de financement destinés à accroître la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique, en particulier:

- Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, 2014-2020 (budget: 21 937 000 d'euros);
- Le programme LIFE 2014-2020 (budget: 3 456 000 d'euros);
- HORIZON 2020, le Programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation (budget: 79,4 milliards d'euros);
- Les fonds structurels 2014-2020 (budget: 325 milliards d'euros);
- Le programme de stimulation de la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) (budget: 2,3 milliards d'euros).

51. En outre, l'UE a annoncé l'initiative Energizing Development (EnDev), qui permettra de garantir à 500 millions de personnes l'accès à des services d'énergies renouvelables d'ici 2030. Le partenariat conclu entre les Pays-Bas, l'Allemagne, la

Norvège, l'Australie, le Royaume-Uni et la Suisse a permis de constituer un budget de 245,8 millions d'euros.

52. L'action de l'UE en faveur des énergies renouvelables est démontrée à travers de nombreuses initiatives:

- Rapport intérimaire sur les énergies renouvelables (mars 2013);
- LEGAL (sources juridiques concernant les énergies renouvelables);
- Programme énergétique pour la relance (EEPR);
- Programme Énergie intelligente pour l'Europe (EIE);
- Septième Programme-cadre de recherche (2007-2013);
- EurObserv'ER Énergies renouvelables;
- ManagEnergy.

53. Dans les pays en développement, principalement sous la Direction générale Développement et coopération de la Commission européenne (EuropeAid), l'UE planifie et met en œuvre des politiques globales et des actions concrètes, entre autres, dans le domaine de l'énergie, de l'environnement, des changements climatiques, de la lutte contre la pauvreté et de l'accès à des solutions énergétiques durables, un secteur dans lequel les énergies renouvelables jouent aujourd'hui un rôle important et sont appelées à jouer un rôle encore plus déterminant à l'avenir.

54. Pour progresser en ce domaine, l'UE a engagé avec les pays en développement des partenariats à long terme fondés sur la réciprocité et le dialogue politique. Ces partenariats déterminent le cadre dans lequel des progrès tangibles et des résultats durables doivent être atteints.

55. L'initiative de l'Énergie durable pour tous. La Commission européenne, accueillant favorablement l'appel à l'action commune lancé par l'ONU à l'occasion de l'Année de l'énergie durable pour tous, a défini un programme ambitieux pour atteindre cet objectif fondamental d'ici 2030.

56. Les instruments de l'UE au niveau mondial comprennent notamment le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF), créé en 2008 pour une période de quinze ans. Le Fonds investit principalement dans des fonds régionaux qui investissent à leur tour dans des projets et des entreprises consacrés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

57. Le GEEREF est un partenariat public-privé (PPP) innovant qui s'attache à transférer des technologies propres et basées sur les énergies renouvelables aux pays en développement. Grâce à sa participation à des fonds d'investissement privés, le GEEREF finance un important bouquet de projets et de technologies énergétiques, en particulier des projets hydroélectriques de petite taille et des projets basés sur la biomasse, les fermes éoliennes et autres.

58. Les domaines prioritaires de la coopération énergétique avec les pays d'Europe orientale voisins de l'UE sont définis dans le document stratégique régional oriental (2007-2013) de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), qui finance la coopération avec les pays partenaires d'Europe orientale. L'UE dispose de plusieurs outils pour relever les défis du développement avec les pays voisins d'Europe orientale.

59. Le Partenariat oriental est une initiative de nature générale lancée en 2009, dont le but est d'approfondir et de renforcer les relations entre l'Union européenne et ses six voisins d'Europe orientale que sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine. Il a défini un nouveau cadre de coopération qui

repose sur quatre plates-formes multilatérales thématiques, comprenant une plate-forme sur la sécurité énergétique qui traite de questions telles que les interconnexions des réseaux énergétiques, l'intégration des marchés de l'énergie, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. La plate-forme sur la sécurité énergétique, qui se réunit deux fois par an, est constituée de hauts représentants de l'UE et des pays partenaires.

60. La Commission européenne a lancé la Convention des maires en 2008, dans le cadre du Paquet Climat Énergie de l'UE, en vue d'appuyer les efforts menés par les collectivités locales pour appliquer des politiques énergétiques durables. Dans le cadre de la Convention des maires, les villes s'efforcent d'atteindre, puis de dépasser, l'objectif de réduction de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> fixé par l'UE pour 2020, en mettant en œuvre des plans d'action en faveur des énergies renouvelables. Depuis le lancement de l'initiative, la Convention des maires est un véritable succès dans l'UE et au-delà, et les villes de la région du Partenariat oriental sont toujours plus nombreuses à s'y associer. Le projet subventionne en outre un certain nombre de projets de démonstration dans la région. Il couvre 11 États membres de la CEE.

61. Le programme INOGATE est un autre programme international de coopération énergétique, en application depuis 1996. Il associe l'UE, les États riverains de la mer Noire et de la mer Caspienne et leurs voisins. Les pays partenaires du programme INOGATE sont au nombre de 12: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine, la Fédération de Russie bénéficiant du statut d'observateur. Tous ces États sont membres de la CEE. Le programme INOGATE porte sur quatre grands thèmes: i) amélioration de la sécurité énergétique; ii) convergence des marchés de l'énergie des États membres sur la base des principes qui régissent le marché intérieur de l'énergie de l'UE; iii) promotion du développement de l'énergie durable; et iv) mobilisation d'investissements en faveur de projets énergétiques présentant un intérêt commun pour la région.

62. Le programme INOGATE, qui comporte plusieurs dimensions, traite différents aspects des énergies renouvelables, notamment le développement de politiques de soutien et de cadres législatifs, l'élaboration de méthodes et de lignes directrices, la création de capacités, la formation en commun du savoir-faire technologique, la formation en réseaux et la sensibilisation.

63. En 1991, avec l'appui de la Commission européenne, l'Observatoire méditerranéen de l'énergie (OME) est devenu une association réunissant une trentaine d'acteurs importants de l'énergie dans la région méditerranéenne.

## V. Autres organisations internationales et intergouvernementales

64. **La Communauté de l'énergie.** La Communauté de l'énergie a été créée par l'UE et un certain nombre de pays tiers dans le but d'étendre le marché intérieur de l'UE à l'Europe du Sud-Est et au-delà. Par leur signature, les Parties contractantes s'engagent à mettre en œuvre l'acquis communautaire de l'UE dans le domaine pertinent, à élaborer un cadre réglementaire approprié et à libéraliser leurs marchés de l'énergie conformément à l'acquis communautaire et au traité. À la fin du mois de juillet 2014, sept États membres de la CEE avaient adhéré au traité, la Géorgie était candidate à l'adhésion, et l'Arménie, la Norvège et la Turquie jouissaient du statut d'observateur.

65. Sur proposition de la Commission européenne, le dixième Conseil ministériel de la Communauté de l'énergie a décidé, le 18 octobre 2012, d'adopter la Directive 2009/28/CE sur les sources d'énergies renouvelables. Comme pour les États membres de l'UE, la décision finale fixe pour chacune des parties contractantes (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kosovo, Monténégro, République de

Moldova, Serbie et Ukraine) les objectifs nationaux à atteindre en matière d'énergies renouvelables. Elle établit en outre des mécanismes de coopération sur les énergies renouvelables à l'intérieur de l'UE et entre les États membres de l'UE et les pays tiers. En vertu de la décision et après acceptation des objectifs contraignants, les Parties contractantes peuvent participer à tous les mécanismes de coopération. De plus, le transfert de statistiques relatives aux énergies renouvelables aux fins de la réalisation des objectifs sera possible indépendamment des flux physiques d'électricité. Les objectifs nationaux assignés à chaque État partie concernant les énergies renouvelables ont été calculés sur la base de la méthodologie de l'UE, et ils traduisent une ambition équivalente à celle qui apparaît dans les objectifs fixés aux États membres de l'Union.

66. Après l'adoption de la Directive 2009/28/CE par la Décision 2012/04/MC-EnC du Conseil ministériel, les Parties contractantes ont soumis leurs plans nationaux d'action en faveur des énergies renouvelables au secrétariat en 2013-2014 (le délai initial avait été fixé au 30 juin 2013).

67. Dans leurs plans nationaux d'action, les Parties contractantes doivent énoncer leurs objectifs sectoriels, en particulier le bouquet technologique qu'ils comptent utiliser. Ils doivent également définir les orientations qu'ils comptent suivre dans les années qui viennent. Les plans doivent comporter une description détaillée des mesures et des réformes que les Parties prévoient d'engager pour surmonter les obstacles qui entravent le développement des énergies renouvelables.

68. La Directive 2009/28/CE comporte des dispositions relatives à la transparence, en particulier la présentation de rapports réguliers. À cette fin, chaque Partie contractante est tenue de publier un document prévisionnel six mois avant la date fixée pour l'achèvement de son plan national d'action en faveur des énergies renouvelables. Comme pour les plans nationaux, les Parties contractantes doivent porter leur document prévisionnel à l'attention du secrétariat de la Communauté de l'énergie. Les prévisions doivent être actualisées régulièrement et font partie intégrante des rapports dont il est fait état à l'article 22.

69. Par la Décision 2012/04/MC-EnC de 2012, les États membres de la Communauté de l'énergie ont souscrit à une obligation équivalente en ce qui concerne la part des énergies renouvelables dans les transports, qu'elles se sont engagées à porter à 10 % au moins d'ici 2020.

70. À ce jour, après transposition de la législation de l'UE et harmonisation de l'acquis dans les pays membres de l'UE et de la Communauté de l'énergie, 35 États membres de la CEE (les 28 membres de l'UE et 7 autres États) disposent de cadres juridiques comparables et fortement développés, et se sont fixé des objectifs quantitatifs répondant à leurs engagements en matière de promotion des énergies renouvelables.

71. Tous les États parties à la Communauté de l'énergie ont été invités à donner effet aux lois, aux règlements et aux dispositions administratives nécessaires pour leur permettre de se conformer à la Directive 2009/28/CE au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

72. **L'Agence internationale de l'énergie (AIE).** L'AIE est une organisation internationale autonome qui contribue fortement au dialogue mondial sur l'énergie à travers des statistiques, analyses et recommandations qui font autorité dans le domaine de l'énergie. L'AIE apporte des conseils de portée générale à ses (29) États membres, dont 23 sont aussi membres de la CEE. En outre, elle entretient d'étroites relations de coopération et de travail avec les grands pays émergents que sont notamment le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, la Russie, l'Afrique du Sud et la Thaïlande, ainsi qu'avec des pays riverains de la mer Caspienne et des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Elle joue un rôle général dans la promotion des sources d'énergie de substitution (y compris les énergies renouvelables), des politiques énergétiques durables et de la coopération internationale dans le domaine des technologies énergétiques. La Division de l'énergie

renouvelable, créée dans le cadre de la Direction des marchés de l'énergie et de la sécurité énergétique de l'Agence, est devenue le principal portail d'information et d'analyse de cette dernière dans le domaine de l'énergie renouvelable. Son activité repose sur trois piliers: 1) évaluation de l'état d'avancement et des progrès des technologies dans le domaine de l'énergie renouvelable; 2) évolution des marchés et des politiques générales; et 3) intégration des systèmes et des marchés, en particulier:

*Pilier 1: Évaluation des technologies:*

- Perspectives de développement des technologies basées sur les énergies renouvelables, coûts et perspectives d'une généralisation de leur utilisation, à travers la publication de feuilles de route pour les technologies et d'autres ouvrages;
- Appui aux collaborations internationales de recherche, de développement et de diffusion de l'information concernant les technologies basées sur les énergies renouvelables, à travers les initiatives technologiques multilatérales de l'AIE (accords de mise en œuvre).

*Pilier 2: Marchés et politiques générales:*

- Surveillance, évaluation et prévisions détaillées concernant les marchés des énergies renouvelables, à travers la publication d'un rapport annuel sur les marchés des énergies renouvelables à moyen terme;
- Surveillance et suivi des politiques de promotion des énergies renouvelables qui sous-tendent le développement des marchés, à travers la base de données mondiale AIE/IRENA des politiques et mesures en faveur des énergies renouvelables;
- Analyse de l'efficacité et des coûts des politiques en faveur des énergies renouvelables.

*Pilier 3: Intégration des systèmes et des marchés:*

- Évaluation globale des aspects systémiques de l'intégration des énergies renouvelables aux réseaux d'électricité et aux marchés de l'énergie;
- Analyse des possibilités de réforme des marchés tendant à améliorer l'intégration des systèmes d'énergie renouvelable et la flexibilité des systèmes d'acheminement de l'électricité, dans le cadre du projet d'intégration des diverses énergies renouvelables dans les réseaux d'électricité (projet GIVAR). Analyse la plus récente: «The Power of Transformation: Wind, Sun and the Economics of Flexible Power Systems».

73. L'AIE produit des données concernant les énergies renouvelables, à savoir la bioénergie, la géothermie, l'hydroélectricité, l'énergie des océans, l'énergie solaire et l'énergie éolienne. Elle appuie la recherche, le développement, le déploiement et le transfert de connaissances en matière de technologies basées sur les énergies renouvelables, dans le cadre de groupes multilatéraux autrefois appelés «accords de mise en œuvre». L'AIE est à l'origine de nombreuses initiatives technologiques dans les secteurs de la bioénergie, du climat, des programmes d'analyse des systèmes, de la géothermie, de l'hydrogène, de l'hydroélectricité, des océans, de l'électricité photovoltaïque, du déploiement de systèmes, de l'utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage et la cuisson des aliments, des concentrateurs solaires et de l'éolien.

74. **Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA).** L'IRENA est une organisation intergouvernementale qui appuie les pays dans leur transition vers un avenir énergétique durable. Elle appuie l'adoption massive et l'utilisation durable de toutes les formes d'énergie renouvelable, y compris la bioénergie, l'énergie géothermique,

l'hydroélectricité, l'énergie des océans, l'énergie solaire et l'énergie éolienne, dans le but de promouvoir le développement durable, l'accès à l'énergie, la sécurité énergétique, ainsi qu'une croissance et une prospérité économiques fondées sur des technologies faiblement émettrices de carbone. L'IRENA, qui a reçu mandat de la part de pays du monde entier, encourage les gouvernements à adopter des politiques tendant à favoriser les investissements dans les énergies renouvelables, fournit des outils pratiques et des conseils généraux destinés à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, et facilite la mise en commun des connaissances et les transferts de technologie visant à fournir une énergie propre et durable à une population mondiale en croissance. Obéissant à ces objectifs, l'IRENA propose un éventail de produits et de services, notamment:

- Évaluations de l'état de préparation des systèmes basés sur les énergies renouvelables, réalisées en partenariat avec les gouvernements et les organisations régionales dans le but de conseiller sur les grandes orientations et de faciliter la mise en commun d'études de cas et des meilleures pratiques;
- L'Atlas mondial des énergies renouvelables, disponible sur le site Web de l'IRENA, qui cartographie les sources d'énergie solaire et éolienne pays par pays;
- Le partenariat pour la formation aux énergies renouvelables (IRELP), qui est un réseau de formation en ligne;
- Des manuels pour l'élaboration de politiques de développement des énergies renouvelables;
- Des bulletins technologiques et des études de coûts tendant à étayer les décisions et les investissements par des éléments d'information concrets;
- La facilitation de la planification en matière d'énergies renouvelables à l'échelon régional;
- Des profils par pays concernant les énergies renouvelables.

75. L'IRENA, qui compte plus de 100 États membres, dont l'Union européenne, et aux travaux de laquelle participent de nombreux autres signataires et autres États candidats à une adhésion, aide les pays à exploiter leur potentiel d'énergie propre et promeut les ressources et technologies renouvelables comme représentant la clef d'un avenir durable. Quarante-huit États membres de la CEE sont aussi membres de l'IRENA (voir tableau 1). Le Centre de l'IRENA pour la connaissance, les orientations et le financement (KPFC) a créé une base de données mondiales des connaissances sur les énergies renouvelables, et il sert de pôle d'excellence sur les questions relatives à la politique sur les énergies renouvelables et au financement en la matière. Il mène actuellement, notamment, les programmes et activités suivants:

- Atlas mondial des énergies renouvelables;
- Mécanisme de projets IRENA/ADFD.

76. En 2009, Par l'entremise du Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (ADFD) et afin d'appuyer la mission de l'IRENA, les Émirats arabes unis ont accordé des prêts à des conditions préférentielles d'un montant global de 350 millions de dollars pour financer sept séries de projets d'énergie renouvelable dans les pays en développement, recommandés ou approuvés par l'IRENA.

77. En outre, l'IRENA administre, conjointement avec l'AIE, une base de données des politiques et mesures se rapportant aux énergies renouvelables à travers le monde. La base de données mondiale conjointe AIE/IRENA sur les politiques et mesures se rapportant aux énergies renouvelables contient des données sur les politiques relatives aux énergies renouvelables validées par les pays et les profils généraux de plus de 100 pays. Se fondant

sur les données existantes en possession de l'AIE, elle tire parti de la dimension mondiale de l'IRENA, afin de répondre aux besoins croissants de données facilement accessibles concernant les politiques et mesures relatives aux énergies renouvelables émanant des décideurs, des chercheurs et du public en général.

78. Les profils de pays concernant les énergies renouvelables consultables sur le site Web de l'IRENA contiennent des données spécifiques sur les pays membres de la CEE, qui constituent une base de données de niveau de détail intermédiaire utile à l'action en faveur des énergies renouvelables, contenant, en particulier, des données sur la situation socioéconomique, les principales catégories de statistiques et de bilans énergétiques, les évaluations quantitatives du potentiel des énergies renouvelables, des renseignements sur la planification stratégique et les documents légaux et réglementaires, les objectifs nationaux et les capacités supplémentaires annoncées à échéance prévisible pour chaque énergie renouvelable (Bloomberg New Energy Finance). Dans la mesure du possible, la version actuelle de la base de donnée renferme des données pour l'année 2012.

79. Enfin, l'IRENA a lancé le projet de feuilles de route concernant les énergies renouvelables (REmap 2030), qui prévoit un doublement de la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici 2030, conformément aux objectifs définis dans l'initiative de l'Énergie durable pour tous. L'étude initiale de REmap 2030 (publiée en 2014) porte sur 26 pays totalisant plus de 75 % de la demande mondiale d'énergie. Elle repose sur les données du Cadre de suivi mondial de la Banque mondiale (World Bank et al. Global Tracking Framework (GTF)). Elle démontre que le doublement de la part des énergies mondiales d'ici 2030 ne sera possible que moyennant un quadruplement des sources renouvelables modernes (à l'exclusion de la biomasse traditionnelle), lequel devra s'accompagner d'une croissance spécifique dans quatre secteurs consommateurs d'énergie, à savoir les bâtiments, les transports, l'industrie et l'électricité. L'étude conclut également que l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'accès à l'énergie peut contribuer à propulser la part des énergies renouvelables dans le monde au-delà de 30 % d'ici 2030.

## VI. Autres instances intergouvernementales régionales, réseaux multipartenaires et principaux acteurs internationaux

80. **L'Initiative pour l'Europe centrale.** L'Initiative pour l'Europe centrale est un organe régional intergouvernemental qui s'attache à appuyer l'intégration européenne à travers une coopération entre ses États membres et avec l'Union européenne (UE), les institutions publiques ou privées ou les organisations non gouvernementales, et aussi avec les organisations internationales et régionales. S'agissant de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, les activités de l'Initiative pour l'Europe centrale s'inscrivent en droite ligne de la Stratégie Europe 2020. Les priorités sont les suivantes:

- Renforcer le rôle de l'Initiative dans le domaine de la bioénergie et de la bioéconomie;
- Promouvoir la bioénergie et la bioéconomie dans les États membres;
- Développer les mesures pour une énergie durable dans les différents secteurs.

81. Les activités sont financées par plusieurs fonds en synergie avec la BERD. En 1992, le Gouvernement italien a créé le Fonds de coopération de l'Initiative au sein de la BERD, qui promeut et supervise les projets de coopération technique entrepris par la BERD dans un certain nombre de domaines, dont celui de l'énergie. La coopération technique, proposée sous forme de subventions, vise à appuyer les éléments spécifiques d'un projet. Entre 1993 et 2013, le Fonds de coopération de l'Initiative pour l'Europe centrale a consacré plus de

23 millions d'euros à 122 missions de coopération technique. Plus spécifiquement, les activités de coopération technique consistent à appuyer des études de faisabilité et des études préliminaires, des projets d'ingénierie dans différents secteurs en rapport avec l'environnement, des formations à la gestion, la création de capacités et des audits financiers préalables à l'octroi de prêts. En 2013, l'Initiative pour l'Europe centrale a cofinancé 57 projets pour un montant global approuvé de 507 000 euros et un financement moyen par projet de 8 000 euros environ.

82. Des activités cofinancées ont été mises en œuvre par des organisations de formes et de tailles différentes dans les États membres de l'Initiative ci-après: Autriche, Bélarus, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Italie, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie et Ukraine.

83. Dans le domaine scientifique et technologique, l'Initiative a appuyé 11 projets dans les pays suivants: Bélarus, Croatie, Hongrie, Italie, République tchèque, Roumanie, Serbie et Ukraine. Dans le domaine du climat, de l'environnement et de l'énergie durable, 13 projets ont été cofinancés en Autriche, au Bélarus, en Croatie, en Hongrie, en République tchèque et en Serbie.

84. Le Programme d'échange de savoir-faire (Programme KEP) est un instrument spécifiquement destiné à cofinancer des projets et des programmes qui visent à promouvoir le transfert de savoir-faire et de meilleures pratiques entre États parties à l'Initiative membres et non membres de l'UE. Il fonctionne sur la base d'appels de propositions. L'Italie, l'Autriche et la Pologne figurent parmi les donateurs.

85. **Conférence ministérielle sur l'énergie propre (CEM).** La CEM est une instance mondiale créée dans le but de mettre en commun les meilleures pratiques et de promouvoir des politiques et des programmes tendant à encourager et faciliter la transition de l'économie mondiale vers des énergies propres. Les activités menées dans ce contexte se répartissent en quatre catégories: i) amélioration de l'efficacité énergétique; ii) développement de l'offre d'énergie propre, iii) initiatives d'intégration allant au-delà des secteurs traditionnels de l'énergie propre; et iv) développement des moyens humains. Les progrès accomplis dans ces domaines peuvent aider les pays à réduire les émissions de carbone, améliorer leur sécurité énergétique et s'engager dans une croissance économique durable.

86. Les activités de la CEM reposent sur 13 initiatives mues par une réelle volonté d'agir et de transformer les choses, mises en œuvre sous l'impulsion de gouvernements désireux de conjuguer leurs efforts. Le Centre de solutions pour des énergies propres (ou Centre des solutions) est l'une de ces 13 initiatives. Il aide les gouvernements et les experts à concevoir et mettre en œuvre des politiques de promotion des énergies propres en proposant gratuitement l'assistance d'experts, des formations, des rapports, des données et des outils. Il a récemment publié un rapport intitulé «Developing an Online Database of National and Sub-national Clean Energy Policies», qui traite des principales questions générales, scientifiques et techniques qu'il convient de prendre en considération pour créer une base de données sur les énergies propres comparable à la base de données des incitations publiques en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (États-Unis) et à la base de données des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (Inde).

87. Le Centre de solutions de la CEM travaille également en partenariat avec l'AIE pour permettre à ses utilisateurs d'accéder à la base de données de l'AIE sur les politiques et les mesures. Le Centre des solutions est engagé dans la mise en œuvre de l'initiative de l'Énergie durable pour tous, et il travaille en étroite collaboration avec plusieurs États membres de la CEE. Il a récemment accédé à une demande d'assistance des centres régionaux d'expertise de l'éducation au développement durable (Albanie).

88. Le Groupe de travail multilatéral sur les énergies solaire et éolienne s'attache à réduire les surcoûts engendrés par la fourniture d'énergie solaire et éolienne à toutes les régions du monde. Il encourage les échanges entre partenaires de façon à accélérer la suppression des obstacles que les pays rencontrent lorsqu'ils veulent déployer des projets solaires et éoliens de grande envergure.

89. Le Réseau international d'action pour les réseaux électriques intelligents (IsGAN) s'attache à accélérer le développement et le déploiement mondial de réseaux électriques intelligents qui, à terme, permettront une meilleure intégration des technologies basées sur l'efficacité énergétique et l'énergie propre.

90. **La Coopération des pays nordiques.** La Coopération des pays nordiques est une structure géopolitique interparlementaire qui réunit les pays nordiques. Elle s'attache à élaborer des systèmes énergétiques durables en encourageant une utilisation rationnelle des ressources énergétiques nationales en même temps que la recherche de sources d'énergies nouvelles. Elle vise en outre à garantir l'accès à l'énergie dans les régions reculées (la région du Grand Nord et de l'Arctique), qui ne sont pas raccordées au réseau général d'électricité. Ces régions se caractérisent généralement par une consommation élevée de combustibles fossiles, et c'est pourquoi un groupe de travail, le Groupe de travail des pays nordiques pour les régions reculées, s'efforce de promouvoir un approvisionnement durable en énergie dans ces régions.

91. Le Centre de prospective sur l'énergie des pays nordiques est l'institution qui finance la recherche dans les énergies renouvelables, sous la direction du Conseil des ministres des pays nordiques. Il est la plate-forme conjointe des pays nordiques pour la recherche sur l'énergie et élabore des politiques en la matière sous l'égide du Conseil des ministres des pays nordiques. Il promeut la coopération dans la recherche et encourage des politiques qui apportent une valeur supplémentaire aux initiatives nationales dans les pays nordiques. Le Centre de prospective sur l'énergie des pays nordiques fonctionne sur la base de cycles stratégiques de quatre ans. Au cours du cycle actuel (2011-2014), le programme de recherche principal, «Système d'énergie durable 2050», vise à développer les connaissances et à élaborer des solutions, et à appuyer la transition vers un système énergétique durable d'ici 2050.

92. La stratégie pour le cycle suivant (2015-2018) est actuellement en cours d'élaboration. Tous les pays nordiques se sont fixé des objectifs ambitieux et des visions à l'horizon 2050 s'agissant de la lutte contre les effets des changements climatiques, que ce soit la neutralité carbone en Norvège, la réduction des émissions de 80 % en Finlande, ou la mise en place d'un système d'approvisionnement en énergie reposant à 100 % sur les énergies renouvelables au Danemark.

93. Le Centre de prospective sur l'énergie des pays nordiques dirige un certain nombre de projets et anime les groupes de travail ministériels qui contribuent aux décisions concernant les technologies énergétiques dans la région des pays nordiques, en particulier le Groupe de travail des marchés de l'électricité et des énergies renouvelables.

94. Dans le prolongement du principal programme de financement de travaux de recherche mis en place par le Centre pour la période 2011-2014, et intitulé Systèmes d'énergie durable 2050, le principal instrument, qui est le projet amiral, comporte un volet coopération spécifique, approfondi et orienté vers l'obtention de résultats, dont l'équilibre est assuré à travers une coopération élargie facilitée principalement par deux autres mécanismes: des projets de mise en réseau et des groupes d'experts. L'un des principaux projets exécutés par le Centre de prospective sur les technologies énergétiques des pays nordiques est l'étude le Nordic Energy Technology Perspective.

95. **Renewable Energy Policy Network for the 21st Century (REN21).** Le REN21 est un réseau mondial d'acteurs multiples sur l'action en faveur des énergies renouvelables qui s'attache à donner un élan international à la transition rapide vers les énergies renouvelables. Il réunit les acteurs les plus divers, à savoir des gouvernements, des organisations internationales, des associations professionnelles, des scientifiques, des universitaires et des organisations de la société civile. Il facilite la mise en commun des connaissances et l'élaboration de politiques, et appuie les actions conjointes tendant à favoriser une transition mondiale rapide vers les énergies renouvelables. Il collabore également avec des organisations intergouvernementales telles que le PNUE, l'AIE, la BASD, la Banque mondiale et l'IRENA. Il est enregistré en tant qu'organisation sans but lucratif de droit allemand.

96. Le REN21 a produit un certain nombre de rapports internationalement reconnus sur les politiques relatives aux énergies renouvelables et le développement du marché des énergies renouvelables. Depuis 2005, il publie un rapport annuel mondial sur les énergies renouvelables, qui propose un tour d'horizon complet du marché et de l'industrie des énergies renouvelables, des investissements et des tendances générales dans le monde. Pour établir ce rapport, le REN21 s'appuie sur un réseau international de plus de 500 contributeurs institutionnels et individuels, chercheurs et auteurs, qui travaillent ensemble pour obtenir les données manquantes et proposer un tableau aussi précis que possible de la situation des énergies renouvelables dans le monde.

97. Les tendances concernant les énergies renouvelables peuvent varier sensiblement d'une région à l'autre. Afin de compléter le rapport annuel mondial sur les énergies renouvelables et illustrer les tendances régionales, le REN21 publie, en partenariat avec les institutions régionales, des rapports régionaux sur les énergies renouvelables. À ce jour, il a publié des rapports généraux concernant la Chine, l'Inde, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et la région de la CEDEAO. Dans les régions qui ne disposent que de peu de données sur les énergies renouvelables, les rapports régionaux offrent l'occasion de sensibiliser sur la nécessité de disposer de données fiables pour prendre des décisions et d'appuyer la mise en place d'un système de collecte permanente de données.

98. Le REN21 travaille en coopération avec d'autres organisations. Un rapport analogue à celui du REN21, intitulé «rapport annuel sur les tendances de l'investissement dans les énergies renouvelables», est publié par le Centre de collaboration pour le climat et le financement de l'énergie durable, créé par l'École de Francfort et le PNUE. Le REN21 est également partenaire du Cadre de suivi mondial de l'initiative de l'Énergie durable pour tous, lancée par le Secrétaire général de l'ONU. Il est également responsable de la coordination de la Conférence internationale pour les énergies renouvelables, qui se tient tous les deux ans.

99. La carte interactive des énergies renouvelables établie par le REN21 est un outil de recherche qui permet de suivre l'évolution des énergies renouvelables dans le monde. Prolongeant les perspectives tracées dans le rapport annuel mondial sur les énergies renouvelables, la carte interactive permet de disposer de données régulièrement actualisées concernant les marchés et les tendances par pays. Elle offre une méthode simplifiée permettant de recueillir et diffuser des informations sur le développement économique et les grandes tendances observées dans le domaine des énergies renouvelables. Associée au rapport mondial sur les énergies renouvelables, la carte interactive propose une vue actualisée, interactive et conviviale de la situation des énergies renouvelables dans le monde.

100. Le Renewables Global Futures Report du REN21 est une publication ambitieuse qui permet d'entrevoir l'étendue des possibilités crédibles concernant l'avenir des énergies renouvelables. Ce rapport est le fruit d'entretiens réalisés auprès de plus de 170 experts renommés du monde entier et il renferme les projections de 50 scénarios publiés

récemment. Il peut offrir un instrument d'échange et de débat sur les solutions d'avenir, et compléter le rapport mondial sur les énergies renouvelables du REN21.

101. Le réseau REN21+ est la plate-forme Web collaborative du REN21, et il permet aux membres du réseau REN21 d'être connectés. Les utilisateurs ont à leur disposition des outils intégrés d'examen par les pairs qui simplifient les procédures d'examen des rapports établis en collaboration et améliorent l'échange de contenus sur les énergies renouvelables.

102. Le Partenariat pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (REEEP) est une organisation sans but lucratif dont l'objectif est de dynamiser le marché des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, avec un accent particulier sur les marchés des pays émergents et des pays en développement. Il s'attache prioritairement à développer les modèles économiques fondés sur les énergies propres. Le REEEP a été lancé par le Gouvernement du Royaume-Uni en partenariat avec d'autres gouvernements, à l'occasion du Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, qui a eu lieu en août 2002.

103. Le REEEP joue son rôle de catalyseur des marchés de trois façons différentes:

- Financement d'interventions menées dans le cadre de projets de petite et moyenne ampleur visant à éliminer les obstacles qui entravent le développement des marchés et à promouvoir l'extension des modèles économiques;
- Mise en ligne de sources d'information sur des sites tels que [www.reegle.info](http://www.reegle.info), portail d'information sur les énergies propres financé conjointement avec le REN21;
- Mise en réseau et promotion des entreprises innovantes dans le domaine des énergies propres à travers plusieurs sous-réseaux stratégiques de partenaires.

---